

Quelques repères en chiffres en Normandie

Accouchements chez les mineures en Normandie en 2019 (Source PMSI 2019)

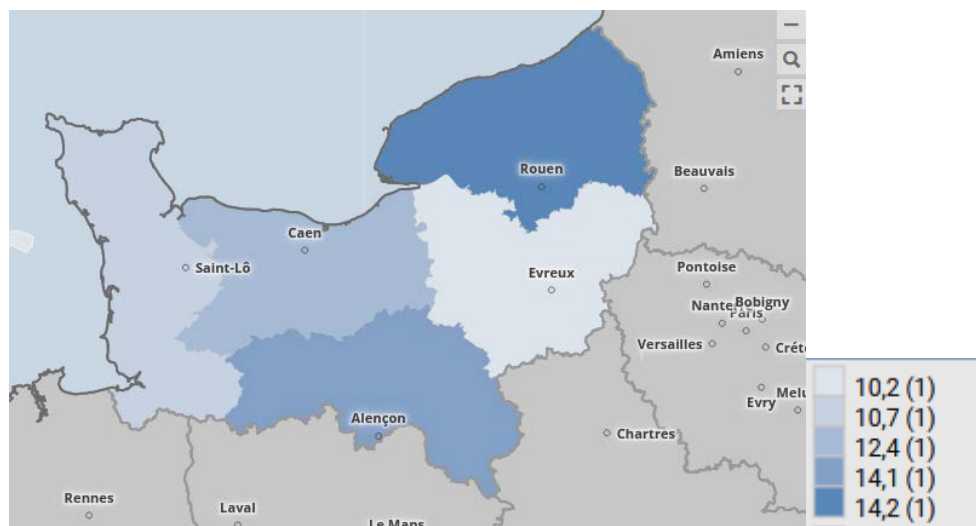
	Nombre d'accouchements chez les moins de 18 ans en 2019	Nombre total d'accouchements en 2019	% des accouchements chez les moins de 18 ans pour 1000 accouchements
NORMANDIE	138	32 883	4,2
France entière	4 011	744 521	5,4

La Normandie présente un taux d'accouchement chez les mineures inférieur à la France. Au sein du territoire normand, les effectifs sont trop faibles pour que les écarts soient significatifs. On ne peut donc conclure à un phénomène plus marqué sur un département en particulier.

Les IVG chez les 15-49 ans en 2019 (Source SNDS/PMSI 2019)

départements	taux_IVG (pour 1000 femmes de 15 à 49 ans)	nombre IVG
14	12,4	1815
27	10,2	1301
50	10,7	992
61	14,1	719
76	14,2	3862
Normandie	12,6	8689
France métropolitaine	15,2	214 403

La Normandie présente un taux d'IVG inférieur à la France hexagonale avec toutefois des disparités infra-régionales. Le taux le plus important s'observe dans la Seine-Maritime.



territoire	Nb IVG	Taux d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 17 ans	Test écarts
14 – Calvados	72	5,8	NS
27 – Eure	48	4,1	NS
50 – Manche	31	3,4	Significatif
61 – Orne	31	6,1	NS
76 – Seine-Maritime	171	7,3	Significatif
Normandie	353	5,7	Significatif France
France entière	7 747	6,4	
France métropolitaine	6 933	6,1	

En Normandie, le taux d'IVG chez les mineures est significativement inférieur à la France. La Seine-Maritime est le département où le taux est le plus important.

Où trouver information et soutien ?

Numéro national anonyme et gratuit

Depuis le 28 septembre 2015, un numéro national anonyme et gratuit est ouvert le **lundi de 9h à 22h** et du **mardi au samedi de 9h à 20h**.



Il permet de répondre à toutes les demandes d'information, de conseil, de soutien et d'orientation en matière d'IVG, mais aussi de sexualité et de contraception. Ce numéro, confié au Mouvement français du planning familial, garantit des informations neutres et objectives sur les droits sexuels et reproductifs des femmes.

Des sites internet de Santé Publique France pour aider les jeunes à mieux s'informer



- ➔ Pour trouver le moyen de contraception adapté à sa situation, trouver des conseils et des contacts, poser des questions : www.choisirsacontraception.fr
- ➔ Pour répondre aux questions sur la sexualité www.onsexprime.fr
- ➔ Pour trouver des infos, poser des questions sur la santé www.filsantejeunes.com

Médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes

Les professionnels de santé, médecins, gynécologues et sages-femmes, sont là pour renseigner les femmes, les aider à choisir la contraception qui leur convient et la leur prescrire.

Les Plannings familiaux

Coordonnées des plannings de Rouen, Caen et Alençon : <https://www.planning-familial.org/fr>

Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) en Normandie

Les CPEF assurent des consultations de contraception ainsi que des actes de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale :

- Eure et Seine-Maritime : <https://ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification.html#hautenormandie>

- Calvados, Manche, Orne : <https://ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification.html#bassenormandie>

Les Centres gratuits de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles

Les CeGIDD accueillent toute personne souhaitant une information ou un dépistage et contribuent à la prévention des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception.

<https://www.sida-info-service.org/annuaire/Centre-De-Depistage-VIH-Sida-Region-Normandie>

Les pharmaciens

Les pharmaciens sont présents pour délivrer la contraception, informer et orienter les femmes. Ils délivrent également gratuitement et de façon anonyme la contraception d'urgence aux mineures sur simple déclaration de leur part.

Les infirmières scolaires des collèges et lycées

Les infirmières scolaires des collèges et lycées peuvent informer, orienter et délivrer la contraception d'urgence aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées.

Les services universitaires et inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé

Ils sont autorisés à délivrer la contraception d'urgence, à titre gratuit. La délivrance est accompagnée de conseils de prévention aux étudiantes qui en font la demande, par les médecins, sages-femmes et infirmier(es). Les étudiants peuvent aussi y trouver de l'information. La contraception est l'affaire de tous.

Quels sont les droits des mineures ?

Chaque année, environ 11 000 jeunes filles mineures en France ont recours à une interruption volontaire de grossesse.

Après l'instauration en 2016 de la gratuité et du secret pour les mineures de 15 à 17 ans, les mesures ont été étendues à compter du 1^{er} janvier 2020 à toutes les mineures sans condition d'âge (jusqu'à la veille du 18^{ème} anniversaire) pour :

- ✓ la première consultation de contraception (La première consultation gynécologique n'implique pas forcément un examen gynécologique comme un frottis par exemple. On le réalise seulement si la patiente n'y est pas hostile ou si son état de santé le nécessite.) ;
- ✓ une consultation de suivi réalisée par un médecin ou une sage-femme, au cours de la 1^{ère} année d'accès à la contraception ;
- ✓ une consultation annuelle réalisée par un médecin ou une sage-femme, à partir de la 2^{ème} année d'accès à la contraception et au cours de laquelle peuvent être prescrits une contraception et/ou un examen de biologie médicale (glycémie à jeun, cholestérol total, triglycérides) ;
- ✓ les contraceptifs remboursables (pilules de 1^{ère} ou de 2^{ème} génération, implant contraceptif hormonal, stérilet ou dispositif intra-utérin, diaphragme) ;
- ✓ les actes liés à la pose, au changement ou au retrait d'un dispositif contraceptif ;
- ✓ certains examens de biologie médicale liés au suivi, une fois par an.

L'ensemble de ce dispositif constitue pour toutes les mineures un parcours d'accès gratuit à la contraception et peut être, à chaque étape, protégé par le secret si la mineure le demande.

Cette gratuité était déjà accordée à leurs aînées de 15 à 17 ans, dont le taux de recours à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) a nettement baissé depuis, passant de 9,5 à 6 pour 1 000 entre 2012 et 2018. Pour justifier l'extension aux moins de 15 ans, le gouvernement avait indiqué fin 2019 que "chaque année, près de 1 000 jeunes filles de 12 à 14 ans sont enceintes en France" et que "parmi ces grossesses, 770 se concluent par une IVG".

Par ailleurs, les mineures ont accès gratuitement, et de manière anonyme, à la contraception d'urgence délivrée en officine ou par l'infirmière scolaire.

L'objectif de ces mesures est donc de favoriser le recours à la contraception en fonction des besoins et limiter les IVG **en améliorant l'accessibilité, la confidentialité et en supprimant le frein financier et en garantissant le secret**.

La Consultation de Contraception et Prévention (CCP)

Depuis le 1^{er} novembre 2017, lorsqu'un médecin généraliste, un gynécologue ou un pédiatre reçoit une jeune fille âgée de 15 ans jusqu'à la veille du 18^{ème} anniversaire pour une première consultation portant sur la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles, il peut désormais coter un acte spécifique à 46€, la Consultation de Contraception et Prévention (CCP).

Cet acte est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, donc avec la possibilité d'un tiers payant intégral. De plus, il est anonymisable en cas de demande.

Une femme qui consulte pour une première demande contraceptive doit bénéficier d'une consultation uniquement dédiée à ce motif, quel que soit son âge. En cas d'impossibilité (en cas d'urgence par exemple), il faut programmer à court terme une consultation entièrement dédiée.

En Normandie, 4459 consultations contraception prévention ont été réalisées en 2019 soit une progression de presque 50% entre 2018 et 2019.

Nombre de consultations contraception prévention (CCP) en 2019 (Source SNDS)

Départements	Nombre de bénéficiaires	Taux de recours (pour 1000 femmes âgées de 15 ans jusqu'à la veille des 18 ans)
14	1030	82.55
27	772	65.8
50	690	74.91
61	206	39.89
76	1761	75.3
Normandie	4459	71.95
France entière	65892	52.65

La Normandie présente un taux de recours à la CCP plus important comparativement à la France. Ce taux est plus important dans le Calvados et beaucoup plus faible dans l'Orne.

Focus sur le contraceptif d'urgence

C'est une méthode de **rattrapage** à utiliser lorsqu'il y a eu un **rapport sexuel non ou mal protégé (accident de préservatif, oubli de pilule, etc.)**.

La contraception d'urgence hormonale se présente sous la forme d'un comprimé unique. Il faut prendre le comprimé **le plus tôt possible** car son efficacité diminue avec le temps mais elle n'est pas que la pilule du lendemain.

C'est **une méthode de contraception « d'urgence »** : elle est moins efficace qu'une méthode régulière. Plus elle est utilisée tôt après le rapport, plus elle sera efficace. Toutefois, **elle peut être prise jusqu'à 3 jours** (72 heures) après un rapport sexuel non ou mal protégé, pour Norlévo® (ou son générique « Levonorgestrel »). voire jusqu'à 120 heures (5 jours) après un rapport sexuel non ou mal protégé pour Ellaone®.

La contraception d'urgence hormonale peut être délivrée aux mineures gratuitement, de façon anonyme et sans prescription médicale quel que soit le médicament utilisé :

- dans une pharmacie ;
- dans un centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF) ;
- dans un CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites et des infections sexuellement transmissibles ;
- auprès de l'infirmière scolaire des établissements d'enseignement du second degré pour les collégiennes ou lycéennes ;
- dans un service universitaire ou inter-universitaire de médecine préventive et de prévention de la santé pour les étudiantes (en général majeures).



Focus sur le préservatif (méthode de contraception "barrières")

Parmi tous les moyens de contraception, le préservatif externe et le préservatif interne sont les seuls moyens de protection contre les infections sexuellement transmissibles (IST). La dénomination du préservatif interne (autrefois appelé préservatif féminin) a été revue afin de montrer que son utilisation n'est pas réservée qu'aux femmes.

Le préservatif est un moyen de contraception efficace à condition d'être utilisé lors de toute pénétration et quel que soit le moment du cycle. Les préservatifs peuvent être utilisés seuls ou en association avec un autre moyen de contraception (pilule, implant, patch, dispositif intra-utérin ou stérilet, etc.).

Les lubrifiants intimes et préservatifs sont des dispositifs médicaux. A ce titre ils portent le marquage CE, ce qui indique qu'ils sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires qui s'y appliquent, établies par les directives européennes correspondantes et reprises dans le code de la santé publique.

Les préservatifs EDEN des laboratoires Majorelle et « Sortez couvert » des laboratoires Polidis sont remboursés par la Sécurité sociale. Médecins spécialistes, généralistes et sages-femmes peuvent, depuis le 10 décembre 2018, prescrire à des hommes ou des femmes un préservatif pris en charge par l'Assurance-maladie à 60 % du coût. La complémentaire santé / mutuelle pourra choisir ou non de prendre la différence à sa charge, il faudra se renseigner auprès d'elle.

Le préservatif interne

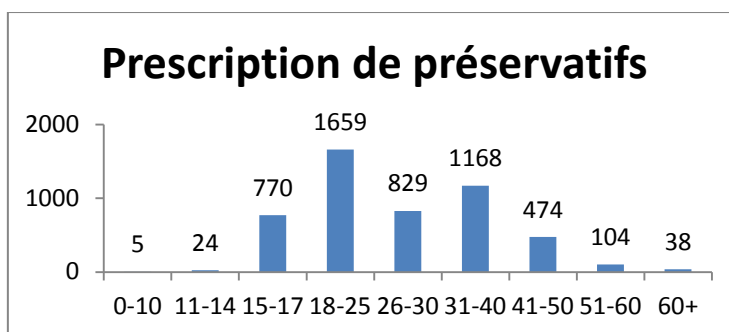
Il peut être utilisé **par les femmes mais aussi plus largement pour toutes les personnes ayant des rapports vaginaux ou anaux, y compris des hommes, des personnes trans, quelles que soient leurs identités et pratiques.** Le préservatif interne est muni d'un anneau souple et se place dans le vagin (avec anneau) et dans l'anus (sans anneau) avant le rapport sexuel. Il peut donc se mettre à l'avance, et peut se garder pendant maximum 8h. Il doit être changé à chaque nouveau ou nouvelle partenaire. Il convient particulièrement aux personnes qui sont allergiques au latex (puisque'il n'en contient pas).

Le préservatif interne est parfois distribué gratuitement dans certaines associations, des CeGIDD, des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), des associations du planning familial, etc.

Remboursement de préservatifs en nombre de bénéficiaires, par département, en 2019

En Normandie, 5071 personnes ont bénéficié d'une prescription de préservatifs en 2019.

Nombre de bénéficiaires	
14 : Calvados	952
27 : Eure	886
50 : Manche	476
61 : Orne	300
76 : Seine-Maritime	2457
Normandie	5071



Les 18-25 sont la classe d'âge la plus représentée, avec 1659 prescriptions.

Par ailleurs, les prescriptions sont majoritairement faites par les médecins généralistes.